



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 février 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 11 Février 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 1er Mars 1999

Vie associative et citoyenneté : comité de parrainage - composition

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Jacques LAMARQUE.

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.

Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

Excusés :

Conseillers :

Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D99066

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 1999

Information Communication&Relations Vie associative et citoyenneté : comité de parrainage - composition

Ext.

Madame Marie-Josèphe SOULISSE, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La vie associative occupe une place importante dans notre pays et dans notre ville. Depuis de nombreuses années, le Maire de Niort et le Conseil Municipal la reconnaissent, l'encouragent et la soutiennent.

Placée au coeur de la politique municipale, la vie associative est reconnue par les élus comme indispensable à une démocratie locale moderne.

Elle est, de surcroît, désormais nécessaire pour, notamment, des activités d'utilité sociale de plus en plus nombreuses.

Au coeur de la dynamique se trouvent des hommes et des femmes, acteurs bénévoles, qui se regroupent pour pratiquer une activité commune, défendre des intérêts collectifs, favoriser l'accès à l'éducation et à la culture, soutenir les plus fragiles de notre société, développer les échanges et les rencontres, favoriser le développement, voire même recréer du lien social ou, plus simplement, donner du sens aux relations humaines.

Dans ce contexte, il est apparu important de marquer publiquement et solennellement la reconnaissance de la Collectivité envers les *acteurs locaux de la vie associative et de la citoyenneté*. Un guide ayant pour objet de *fixer les modalités de remise de médailles* a été élaboré. Il est joint en annexe.

Celui-ci prévoit la création d'un comité de parrainage qui sera chargé d'examiner les candidatures qui seront présentées au Maire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la composition du Comité, comme suit :

- les récipiendaires de la 1^{ère} promotion ;
- un délégué de chaque office ;
- un délégué du Comité Niortais pour la Promotion de la Vie Associative.

- approuver les modalités de remise des médailles de la vie associative et de la citoyenneté à ces acteurs locaux.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Marie-Josèphe SOULISSE

[Ordre du jour](#)